



Québec, le 28 avril 2026

Madame Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission d'enquête  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de construction du parc éolien de  
Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine  
Demande d'information de la commission (DQ22)  
Dossier 3211-12-257**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la question posée le 24 avril 2026 par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique des projets en titre.

**Question 1** – *Dans son plan d'engagement communautaire, l'initiateur prévoit une révision du Comité de liaison ainsi que la «refonte complète du processus de gestion des préoccupations, des signalements et des demandes d'information» (PR10.2, p. 306 PDF). Quelle est votre appréciation générale du processus présenté et comment s'inscrit-il dans les bonnes pratiques reconnues en ce qui a trait à la représentation et au fonctionnement du comité de liaison ainsi qu'aux mécanismes de gestion des plaintes ?*

**Réponse 1** – La création d'un comité de relations avec le milieu et la mise en place d'un mécanisme de réception et de gestion des plaintes et commentaires de la population sont des exemples de mesures et de bonnes pratiques qui peuvent être recommandées aux initiateurs de projet afin d'assurer la prise en compte des aspects sociaux au cours des différentes phases de réalisation d'un projet. Cependant, le ministère n'a pas d'obligations quant au déploiement, à l'organisation et au fonctionnement de telles pratiques. Ainsi, il n'existe pas de

démarche standardisée puisqu'elle doit d'être adaptée à la réalité du milieu d'accueil et représentative des différents acteurs interpellés par le projet. La réalité et les dynamiques sociales de chaque territoire d'insertion d'un projet donné sont toujours différents et dépendent de plusieurs facteurs.

Dans ce contexte, l'ensemble des renseignements présenté par l'initiateur de projet concernant le comité de liaison et le processus de gestion des signalements et des requêtes dans son Plan d'engagement communautaire (avril 2026) apparaît, à ce moment-ci de l'analyse du projet, cohérent avec les pratiques en cette matière, l'initiateur ayant la possibilité d'y apporter des ajustements nécessaires à la démarche initiale dans le but de répondre le mieux possible aux préoccupations particulières exprimées par la population locale.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

*Original signé*

Julie Leclerc  
Porte-parole  
Ministère de l'Environnement, de  
la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parc